

10 - Délégation de Service Public - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal - Rapport sur l'exercice 2010

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la prise en charge de production, transport et distribution de chaleur destiné à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude des bâtiments situés dans le périmètre défini dans le contrat.
Nature de la convention	Délégation de service public (affermage)
Date de signature de la convention	21 juillet 2006
Echéance de la convention	31 décembre 2018
Dénomination sociale du délégataire	SEVE Filiale de SECIP - GDF - SUEZ - IDEX

Au titre de 2010, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet PÖYRY qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'exercice 2010 on retiendra :

2.1 Le réseau

La Société SEVE alimente en énergie 183 points de facturation desservant 8 675 logements, 1 industriel et des locaux tertiaires. Le réseau de chauffage couvre le quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Le nombre d'URF (Unités de Répartition Forfaitaire) souscrits s'élève à 104 688,34 URF au 31 décembre 2010 (+ 2,4 %). Cette évolution positive est liée à de nouveaux raccordements.

2.2 La climatologie

La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 822 DJU (Degrés Jours Unifiés), soit + 9,9 % par rapport à 2009 : il a donc fait globalement beaucoup plus froid en 2010.

La livraison totale d'énergie en sous station, eau chaude sanitaire et chauffage, représente 151 368 MWh (+ 15,5 % par rapport à 2009).

2.3 Les pannes

Deux fuites ont affecté le réseau de distribution ou les sous stations, sans interruption prolongée du service. Une interruption de fourniture a été nécessaire le 29 juillet pendant 10 heures pour le raccordement du Tripode. Elle s'est déroulée durant la nuit.

D'autre part, 14 incidents sur les moyens de production (chaudières ou UIOM) ont conduit à l'utilisation des moyens de secours, mais aucune interruption du service n'a été constatée.

2.4. Les consommations

Résultats par type de consommateurs :

- Logements :

- La consommation de chauffage s'est élevée à 69 308 MWh (+ 14 % par rapport à 2009).
- La consommation unitaire de chauffage par logement est de 2,83 kWh/log/DJU. Elle est en hausse de 1,8 % par rapport à 2009.
- La consommation d'eau chaude sanitaire s'établit à 223 054 m³ soit une hausse insignifiante de 0,1 % par rapport à 2009.

- Locaux autres que les logements :

- La consommation de chauffage des équipements entre 2009 et 2010 est en hausse de + 26,3 % (44 990 MWh en 2009 et 56 839 MWh en 2010) :
 - 60 % de cette hausse est due à l'extension du CHU, dont les consommations ont augmenté de 35 % après deux années consécutives de diminution (- 4,0 % en 2008, - 1,3 % en 2009).
 - Les consommations des bâtiments de la Ville de Besançon ont augmenté de 25 %. Là encore, la majorité de cette hausse est due à une sous-station, la piscine La Fayette (+ 54 %).
- La consommation d'eau chaude sanitaire s'établit à 5 929 m³ soit une baisse de 11,5 % par rapport à 2009 liée au comportement des consommateurs.

On peut rappeler que les besoins de chaleur des équipements ne dépendent pas uniquement de la rigueur climatique, mais également des conditions d'utilisation.

2.5 Les énergies

Caractéristiques 2010 des énergies consommées :

- La consommation par la chaufferie de la vapeur fournie par l'UIOM est en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2009, mais son pourcentage d'utilisation dans la mixité des combustibles est en baisse (de 40 à 37 %) : les énergies produites et vendues ont en effet augmenté cette année, ce qui a nécessité plus d'appoint de la part des chaudières.

- La consommation de bois en chaufferie est stable par rapport à la saison dernière.

- Les appoints énergétiques supplémentaires pour répondre aux besoins plus élevés du réseau ont été apportés premièrement par le charbon, profitant de la bonne disponibilité des chaudières après l'arrêt des essais de co-combustion et dans une moindre mesure par le gaz.

- En contrepartie, l'utilisation du fioul lourd a diminué, il avait en effet été plus sollicité l'année précédente en relais pendant les essais sur la chaudière charbon.

Combustible	Mixité réelle de l'exercice 2010	Mixité utilisée pour la tarification 2010
Vapeur (usine d'incinération)	37,0 %	38,5 %
Charbon	19,1 %	20,0 %
Bois	19,4 %	19,3 %
Fioul lourd n° 2 TBTS	17,6 %	17,2 %
Gaz sous chaudières	6,8 %	5,0 %

2.6 Les mixités observées au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessus montre que la mixité réelle s'est peu éloignée des pourcentages prévus pour l'exercice dans l'établissement des factures.

L'avenant n° 4 au contrat d'affermage, applicable à partir du 1^{er} janvier 2010, a introduit une clause selon laquelle une facture de régularisation n'est établie que si la mixité réelle diffère de plus de 3 % de la mixité prévue pour les acomptes.

Les écarts étant inférieurs à 3 %, il n'y a donc pas eu de régularisation en 2010. Cette clause, dont le but était de simplifier le mode de facturation, se révèle de surcroît favorable aux abonnés sur sa première année d'application puisqu'une régularisation sur la mixité réelle aurait conduit à une augmentation du R1 de 1,2 %.

2.7 Le rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie constaté en 2010 (86,1 %), est en augmentation de deux points. Cette augmentation est due au rendement réseau, qui est plus élevé lorsque les quantités d'énergie convoyées sont plus grandes (les pertes en valeur absolue restant similaires).

2.8 Les indicateurs de performance du réseau de chaleur

De nouveaux indicateurs ont été mis en place en 2010. Ils sont issus du document réalisé par les acteurs du chauffage urbain (IGD, AMF, AMORCE, SNCU, Union sociale pour l'habitat).

Le suivi de ces indicateurs sur des années successives permettra de porter une appréciation sur la performance du réseau.

2.9 La garantie des services

Les résultats des enquêtes menées en 2009 et en 2010 sont les suivants (note sur 10) :

Thèmes	2009	2010
Image de SEVE (qualité accueil, temps d'attente, etc.)	8,37	8,2
Domaine technique (respect engagements, disponibilité, qualité prestations, etc.)	8,33	8,0
Domaine financier (facturation)	6,57	
Information		7,2
Communication		8,1

2.10 Les réclamations

Il n'y a pas eu de réclamation écrite en 2010 (contre une en 2009 pour des nuisances sonores pendant des travaux).

2.11 Les rejets

Au cours de l'année 2010, il a été constaté un seul cas de dépassement pour la chaudière gaz en CO : le rejet de monoxyde de carbone dépendant de la qualité de la combustion, ce sont donc les réglages de la chaudière qui sont à revoir.

Il n'y a pas de problèmes intrinsèques aux générateurs par rapport aux normes actuelles.

Les valeurs d'émission de NOx sont les plus difficiles à atteindre mais elles sont respectées.

2.12 Les effluents

Les effluents de la chaufferie urbaine ont été mesurés sur trois points de mesure par la Société IRH du 22 au 23 février 2010.

Il n'y a eu aucun écoulement significatif sur les points de mesure 1 et 2.

En revanche, 39 m³ se sont écoulés en 24 heures au point de mesure 3, donnant lieu à un seuil de DCO (Demande Chimique en Oxygène) qui dépasse la concentration journalière autorisée.

Des travaux de séparation des réseaux et de traitement des effluents sont programmés pour 2012.

2.13 Les émissions de CO₂

Tonnes de CO ₂	2009	2010	
Total	18 449	23 684	+ 28,3 %

Le coefficient d'émissions de CO₂ par le réseau de Besançon est de 135 kg par MWh livré. Il est à comparer au coefficient de 230 kg/MWh correspondant à une chaudière gaz classique de rendement moyen annuel de 89 %.

La plage de valeurs du coefficient actuel (100-150) donne droit à un bonus de 10 % pour le calcul des consommations d'énergie primaire des constructions neuves respectant la RT 2012. Ce coefficient pourra encore être amélioré par le projet de nouvelle chaufferie biomasse.

2.14 Le développement durable

La Société SEVE a obtenu le 6 juillet 2009 les certifications suivantes :

- ISO 9001 (qualité)
- ILO-OSH2001 (sécurité)
- ISO 140001 (environnement).

Par ailleurs, le contrat DSP est bâti pour inciter les abonnés à réaliser des économies d'énergie : d'une part par le calcul du R2 lié aux UFR (Unités de Répartition Forfaitaire), d'autre part par la possibilité de souscrire une option « maîtrise de l'énergie ». Trois bailleurs sociaux ont notamment souscrit cette option en 2010 et une baisse significative des consommations a été constatée, entraînant un bonus global de 140 K€ pour les abonnés.

3. Les comptes de la délégation

3.1 Etats financiers 2010

Les états financiers 2010 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

La Société SEVE a été créée par la Société SECIP, ancien délégataire, à la demande de la Ville de Besançon comme société dédiée pour le contrat de DSP. SECIP est filiale du groupe GDF-SUEZ.

Chiffres clés

En K€	31-12-2010	31-12-2009	Variation en K€	Variation en %
Résultat net	512	261	+ 251	+ 96 %
Chiffre d'affaires	8 706	7 516	+ 1 190	+ 15,8 %
Situation nette (fonds propres)	553	302	+ 251	

Bilan

L'actif est essentiellement constitué des stocks d'énergie pour 302 K€ et des créances sur les usagers pour 2 222 K€ et sur le Groupe pour 2 138 K€. Il n'y a pas de risque sur la recouvrabilité de ces créances.

La trésorerie est voisine de zéro au 31 décembre 2010. Elle est gérée au niveau du Groupe.

Il n'y a pas d'endettement.

Les fonds propres sont positifs de 591 K€. Leur évolution par rapport à 2009 s'explique par l'intégration du résultat 2010 (+ 512 K€) et la distribution de dividendes à la société mère (- 261 K€).

Résultat

Le résultat net est un bénéfice de 512 K€. Il est directement issu de l'activité puisque le résultat d'exploitation est un bénéfice de 796 €, duquel on retire l'impôt des Sociétés pour 254 K€ et la participation des salariés pour 35 K€, et auquel vient s'ajouter un résultat financier de 5 K€.

Résultat d'exploitation

Principaux postes

En K€	2010	2009	Variation en €	Variation en %
Chiffre d'affaires	8 706	7 516	+ 1 190	+ 16 %
Achat d'énergie et matières liées	4 873	4 084	+ 789	+ 19 %
Honoraires, assistance, sous-traitance matériel	1 272	934	+ 338	+ 36%
Masse salariale	855	870	- 15	- 1,7%
Redevance et OME	807	740	+ 67	+ 9 %
Résultat d'exploitation	796	281	+ 515	+ 183 %

- Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève 8 706 K€. Il est réparti en :

- R1 énergie (chauffage - eau chaude) = 5 304 K€ soit une hausse de 26,5 % par rapport à 2009.
- R2 exploitation et maintenance = 3 402 K€ soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2009.

Le chiffre d'affaires compose 92 % des produits d'exploitation.

La hausse du chiffre sur le R1 s'explique par la forte hausse de la consommation (rigueur du climat en 2010) et par la hausse des prix des combustibles.

Cette hausse du chiffre d'affaires trouve une contrepartie dans la hausse des achats (coût d'achat de l'énergie).

- charges d'exploitation

Le coût des achats d'énergie stockés et autres (vapeur, gaz, eau...) en 2010 s'élève à 4 873 K€ contre 4 084 K€ en 2009. Il connaît donc une hausse de + 19 % pour les raisons déjà identifiées plus haut.

Les achats d'énergie représentent 56 % du total des charges.

Le coût des charges nécessaires à l'activité d'exploitation et maintenance est de 1 361 K€, auxquelles s'ajoute la masse salariale pour 855 K€. Les achats sont en hausse de + 29 %, essentiellement du fait du recours accru à la sous-traitance.

La redevance d'utilisation du domaine public est constatée dans les charges pour 628 K€.

Conclusion

La situation financière est saine.

3.2 Liens financiers avec la Ville

La Société SEVE verse à la Ville de Besançon une redevance de 628 661 € en 2010. Cette redevance sert à financer le contrôle de délégation et les travaux à la charge du délégant.

4. Les conditions d'exécution du service public

4.1 Le personnel

En 2010, la Société SEVE a employé 17,3 ETP techniciens (dont 6 conducteurs de chauffe et 10 agents de maintenance).

4.2 Les tarifs

Les tarifs appliqués se décomposent ainsi :

- R1c : énergie pour chauffage
- R1e : énergie pour eau chaude sanitaire
- R2 abonnement qui inclut l'électricité, l'entretien courant, le gros entretien et une option pour les abonnés équipés de comptages individuels

Durant l'année 2010, il n'a été procédé à aucune coupure du fait d'impayés.

Sur 2010, la hausse des prix des combustibles a entraîné une augmentation de 7,1 % du tarif R1 moyen (chauffage et eau chaude sanitaire).

Poste R1 <u>moyen</u> TTC - chiffre d'affaire/consommation	2010	2009	Var. en %
Logement	36,91	34,52	+ 6,93 %
Equipement	37,39	34,88	+ 7,19 %
Ensemble R1	37,09	34,65	+ 7,06 %

Le prix unitaire du poste R2 (électricité, prestation et garantie totale) a augmenté de + 1,8 %. Cette augmentation correspond à l'évolution des indices INSEE entre 2009 et 2010.

Le prix moyen facturé par logement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ressort à 749,09 € TTC, soit + 12,5 % par rapport à 2009. Deux facteurs ont contribué à cette hausse :

- l'augmentation de 12 % de la consommation par logement (hausse supérieure à la rigueur climatique)
- l'augmentation de 7,1 % du tarif R1 moyen.

A contrario, il existe deux facteurs de stabilité :

- les consommations d'eau chaude sanitaire n'ont presque pas varié
- la hausse du tarif R2 est très limitée à + 1,8 %.

4.3 La communication

La Société SEVE poursuit la mise en ligne des tarifs du chauffage urbain et des consommations des bâtiments.

Elle réunit a minima une fois par an les représentants des usagers.

4.4 Les installations

Principaux points à retenir pour 2010 :

- Maintien à l'arrêt de la cogénération,
- Générateur G1 (fioul lourd), deux fuites sur les tubes de la chaudière ont nécessité des réparations en février et en décembre,
- Générateur G4 (charbon), en février 2010, une fuite sur un tube de l'écran latéral droit a nécessité une réparation,
- Générateur G6 (bois), une casse du convoyeur a nécessité une réparation début mars,
- Des interventions sur le réseau pour réfection de fuites et sur les échangeurs de sous station pour réparation d'éléments défectueux.

Concernant le générateur G4 (charbon de 23 MW) : la conclusion des essais de co-combustion (bois charbon) aboutit au constat de grandes difficultés à tenir les polluants (CO, NOx) et d'une perte importante de rendements. Cette piste a donc été abandonnée.

La Société SEVE a produit les attestations de conformité telles que prévues dans la convention.

4.5 Les travaux à la charge du délégué

La Société SEVE a réalisé un certain nombre de travaux lui incombant, notamment l'extension du groupe d'expansion du réseau, des travaux de raccordement, le démarrage de la 1^{ère} tranche de remplacement de certains changeurs.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation en 2010 du réseau de chaleur de Besançon Planoise par la Société SEVE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«Mme Martine JEANNIN : En lisant le rapport, mon attention a été attirée par le prix du chauffage par logement qui a subi une augmentation de 12,5 % par rapport à 2009, soit une moyenne par logement s'élevant pour les charges de chauffage à 750 € par an. On ne peut que s'étonner de l'augmentation de la charge chauffage qui plus est quand on sait que Planoise est alimentée en chaleur par la chaufferie bois et que d'ici 2014 une autre construction d'une chaufferie bois verra le jour et permettra de chauffer en tout 8 000 logements. Ce qui m'interpelle dans ce rapport, c'est que d'une part on aurait pu s'attendre à une diminution des charges alors que là c'est le contraire et que d'autre part on peut craindre, à l'avenir, contrairement à une idée reçue, que le chauffage par le bois, en fait, n'amoindrit pas les charges mais les augmente. Comment feront les locataires pour payer des charges chauffage aussi lourdes et c'est sans compter, comme on a pu le lire, les erreurs de calcul par Habitat 25 qui s'est trompé de 340 000 € sur les charges de chauffage en 2009. Jusqu'à présent on pensait à tort que le quartier de Planoise était privilégié, bénéficiant d'une chaufferie bois rien que pour ses habitants. On en était même un peu jaloux dans les autres quartiers mais en regardant de plus près les charges chauffage d'un logement de 70 m² chauffé par une chaudière collective gaz sont inférieures. Elles s'élèvent à 700 €/an soit 7 % de moins qu'à Planoise. En fait le prix du bois ira en augmentant. Il faut le rappeler ici, l'Allemagne s'approvisionne en Franche-Comté pour nourrir ses installations. Alors ceux qui croient que le bois est une énergie peu chère se trompent. Ce sont les mêmes qui pensent comme l'Allemagne que le nucléaire doit s'arrêter.

M. Philippe GONON : Lors de la présentation du rapport en commission, nous avons noté des chiffres concernant les tarifs, notamment les tarifs R1 qui étaient assez extraordinaires et mirobolants et j'avais demandé à ce qu'ils soient vérifiés. Votre direction du conseil de gestion m'a adressé le rapport du Cabinet PÖVRY. Je ne sais pas quel est le rôle du Cabinet PÖVRY dans votre gestion du chauffage urbain à Planoise ou de votre gestion financière, il a rectifié apparemment les chiffres puisque dans le rapport que nous avons aujourd'hui, effectivement on retrouve des chiffres plus corrects puisque, au lieu de 15 % on est à peu près à 7 % de hausse. Simplement, 7 % de hausse c'est quasiment 3 fois l'inflation et c'est quasiment 3 fois l'IRL, l'Indice de Révision des Loyers, ce qui fait qu'effectivement, et je ne sais pas si vous vous en souvenez, Monsieur le Maire, quand vous avez présidé le Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement au mois de mai, nous avons eu une sortie d'un représentant des locataires assez virulente sur les chiffres, il nous avait donné des chiffres qui nous avaient paru fortement exagérés. Alors j'ai procédé à ma propre enquête, j'ai demandé à la SAIEMB et à GBH de me communiquer un certain nombre de chiffres concernant des appartements de type 4, dans leur parc respectif et j'ai fait des comparaisons avec des types 4 dans le secteur disons privé, non HLM. J'ai constaté deux choses : d'une part que bien entendu la vétusté ou l'ancienneté du logement a une influence certaine sur le coût des charges énergétiques et que d'autre part le coût du chauffage urbain est beaucoup plus élevé... je me suis contenté de regarder les appartements équipés de chaudière à gaz. Je suis arrivé à cette double conclusion c'est que le coût du chauffage urbain sur Planoise peut être, en fonction de la date de construction du logement, de 10 à 50 % supérieur à la moyenne des appartements de type 4, privés, chauffés au gaz, de 10 à 50 %.

Deuxième chose, comme Mme JEANNIN, je m'interroge sur le coût de refacturation du chauffage urbain, notamment avec l'arrivée massive du chauffage bois. Est-ce que l'on a mesuré, est-ce que l'on a qualifié le coût, en diminution ou en augmentation, de cette nouvelle chaufferie bois sur le coût total -j'ai pris le tarif R1, je ne me suis pas occupé du R2-, avons-nous une simulation précise à aujourd'hui puisqu'on va démarrer la construction de cette usine, du coût du R1, avant et après l'arrivée de cette nouvelle chaudière bois sur Planoise ?

M. LE MAIRE : Une chose est certaine : tous les offices logeurs font de gros efforts en matière d'isolation de bâtiment. Je crois que, dans notre combat pour éviter le gaspillage énergétique, ce qui est prioritaire, c'est de faire en sorte que les logements, sur l'ensemble de la ville, puissent disposer de sommes importantes pour améliorer l'isolation et mieux utiliser l'énergie. On n'isolait pas les bâtiments il y a 25 ans comme on le fait maintenant où la quasi-totalité des bâtiments construits sont des bâtiments BBC ou à Haute Qualité Énergétique. La SAIEMB a engagé cette démarche, vous le savez. Habitat 25, Grand Besançon Habitat, Néolia construisent même maintenant les premiers bâtiments passifs. Il y a un effort très important à faire. Il faudrait aussi que dès l'année prochaine et dans les années à venir, au niveau de l'Etat, on apporte des aides supplémentaires pour permettre aux bailleurs de réaliser des réhabilitations lourdes dans un certain nombre de quartiers car cela coûte très cher et les bailleurs n'ont pas forcément les moyens pour le faire. C'est la première chose. Ensuite deuxièmement et je termine là-dessus, Benoît vous répondra sur le fond, je crois qu'il faut aussi regarder par rapport au coût d'augmentation du chauffage. Quand on regarde l'augmentation du gaz l'année dernière, on s'aperçoit que le coût du kWh gaz ou électrique a aussi considérablement augmenté. Donc il faut comparer des choses comparables. Voilà ce que je peux dire, maintenant Benoît peut répondre.

M. Benoît CYPRIANI : Il y a deux choses, le coût de la chaufferie bois et le coût du chauffage urbain. Concernant le coût du bois, on n'a jamais dit que le bois était donné, le bois est une source d'énergie comme les autres et elle a donc un prix. Toute énergie a un prix. Simplement, si on utilisait une énergie fossile on la paierait plus cher, avec des variations qui sont plus importantes, le prix du bois jusqu'à présent est resté stable depuis le début de l'existence de la chaufferie bois. Donc premièrement c'est une énergie dont les coûts sont stables et deuxièmement c'est une énergie moins chère que les énergies fossiles. Troisièmement la facture elle-même est moins chère, de façon mécanique parce que grâce au bois on aboutit à un mix énergétique, c'est-à-dire quand on regarde l'ensemble des sources d'énergie qui approvisionnent le réseau de chaleur on s'aperçoit qu'il y en a plus de 50 % qui sont dues à des énergies renouvelables ou des énergies fatales, c'est-à-dire celles de l'usine d'incinération. Et quand on dépasse les 50 %, il y a un taux de TVA qui est diminué, qui passe de 19,6 à 5,5 %, c'est-à-dire que sur le R1 ça diminue de moitié la facture. Si on veut voir l'impact du bois, il faut comparer quel serait son coût avec une énergie uniquement fossile. Si son coût était avec une énergie uniquement fossile ça serait minimum 20 % plus cher. Il y aurait 10 % en plus correspondant à la réduction sur le R1, la réduction de la TVA et au moins 10 % en plus sur le prix de l'énergie et quand je dis 10 % c'est certainement sous-estimé. Le fait de chauffer au bois est forcément moins cher pour les Planoisiens.

Maintenant, le coût du chauffage urbain par rapport à d'autres endroits qui ne sont pas desservis par le même chauffage urbain, j'attire votre attention, vous l'avez dit vous-même, Monsieur GONON, quand on fait des comparaisons il faut faire des comparaisons entre appartements de même qualité, de même exposition et même type de fréquentation, c'est-à-dire même composition de la famille avec le même type d'habitude parce que tout le monde ne chauffe pas de la même façon. C'est seulement comme cela que vous arriverez à faire des comparaisons correctes. Alors quand vous me dites qu'il y a des différences de 10 à 50 %, je ne vois pas bien comment vous pourriez mettre la fourchette de 10 % en évidence. C'est une première chose. Je reviendrai après là-dessus.

Sur le rapport PÖVRY, c'est le prestataire qui contrôle la délégation de service public, il n'y a pas eu de changement du tout entre les deux rapports, contrairement à ce que vous dites. Simplement vous aviez noté une différence entre la variation du R1 qui est de 7 % -le R1 c'est le coût de l'énergie- et l'augmentation de 12 % sur le logement. C'est normal que ça n'évolue pas de la même façon sur le logement et sur l'énergie car le logement prend en compte d'autres facteurs, donc ce décalage n'est pas inexplicable, c'est même un calcul mathématique tout simple. Revenons à la différence de coût entre le chauffage urbain et ailleurs. Quand on regarde la facture en provenance du chauffage urbain c'est d'abord une facture qui provient du bailleur, c'est-à-dire que seul le bailleur reçoit la facture du chauffage urbain et c'est lui qui va opérer ensuite son propre calcul pour redistribuer les coûts du chauffage urbain sur les locataires. Donc une facture de locataire n'est pas vraiment comparable à une facture du chauffage urbain. Quand vous avez votre propre appartement avec votre propre chaudière, il faut pour comparer penser à inclure le R2 c'est-à-dire le R1 -l'énergie + une partie des réseaux- plus le R2 correspondant au renouvellement de la chaudière. Le renouvellement de la chaudière lorsque vous l'avez payé une fois, vous ne le provisionnez pas chaque année. La facture que reçoivent les bailleurs sur le

réseau de chaleur comprend quant à elle le R1 et le R2, c'est-à-dire le renouvellement du matériel de production de chaleur donc c'est extrêmement compliqué de comparer les deux. Actuellement on effectue ce travail avec une association nationale qui s'appelle AMORCE qui a bien conscience de cette difficulté-là. Se pose donc la question d'une véritable comparaison entre des gens qui sont dans un réseau de chaleur et des gens qui sont avec une chaudière individuelle ou une chaudière collective au niveau de l'immeuble, mais se pose la question aussi de la facturation de ce chauffage par les bailleurs. Au niveau national se pose la question de savoir quand la TVA est diminuée suite à l'obtention d'un seuil de 50 % d'énergie renouvelable, comment cela est répercuté vers l'habitant ? C'est un problème complexe que je vous remercie de soulever mais qui ne peut pas être résolu par vos comparaisons qui sont fatalement incomplètes.

M. LE MAIRE : Je voulais juste ajouter que je partage les analyses de Benoît CYPRIANI en précisant cependant qu'il faut effectivement qu'on soit vigilant par rapport à l'augmentation du coût des énergies. Il est clair qu'on peut penser que dans les années à venir le coût de l'augmentation de la matière première bois va suivre une courbe à peu près parallèle à l'augmentation du gaz ou du fioul.

M. Benoît CYPRIANI : Peut-être pas quand même !

M. LE MAIRE : Je souhaite simplement dire qu'il convient d'être prudent c'est-à-dire qu'il ne faut pas «mettre tous ses œufs dans le même panier» et qu'il faudra que l'on soit vigilant par rapport à l'évolution de tout cela. Je pense que le bois est une bonne source parce que cela permet d'utiliser les ressources propres de nos forêts proches. Après il y a un moment où il faut analyser ; le bois n'est intéressant que quand on va le chercher dans nos forêts. Si demain il faut amener des wagons de bois provenant de Slovaquie, de Tchécoslovaquie ou d'ailleurs, cela présentera moins d'intérêt. Pour l'instant, je vous rassure, nous n'en sommes pas là et c'est quelque chose que nous devons développer et auquel nous sommes très favorables. Quant au réseau de chaleur je pense qu'effectivement celui de Besançon est assez exceptionnel. Il a été construit à Planoise dans une période où il fallait à peu près 400 kWh par an par m² pour chauffer un appartement. Aujourd'hui on arrive dans les 30, 40, 50 kWh/an/m² pour être toujours positif. On devra donc aussi se poser la pertinence des gros réseaux de chaleur ou plutôt des micro-réseaux de chaleur car on peut aussi penser qu'on n'aura pas besoin de tant d'énergie quand on n'en consommera que 50 kWh par an et par m² alors qu'on n'en consommait 800 auparavant. Mais c'est un débat que nous aurons dans quelque temps. Le choix fait sur Planoise est un bon choix, je n'ai rien à ajouter par rapport aux propos de Benoît puisqu'on ne peut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Cela dit il faut être vigilant, ce qui est vrai aujourd'hui doit toujours être réanalysé au fur et à mesure des années pour actualiser notre réflexion.

M. Philippe GONON : Mon intention n'était pas du tout de polémiquer parce qu'on en a parlé ensemble, je vous ai même signalé mes problèmes d'incompréhension...

M. LE MAIRE : On n'a pas pris cela comme ça. Benoît vous a même remercié d'avoir posé la question.

M. Philippe GONON : Tout à fait mais justement, je reviens sur cette expression des locataires que vous avez entendue comme moi. Ce qui est étonnant c'est que dans le même temps, dans une autre société d'HLM, une autre représentante des locataires parlait de ce même problème. Manifestement elle venait de recevoir sa facture et elle a dû avoir un petit coup au cœur. Donc le sujet est d'actualité et je pense que les gens qui sont à Planoise sont actuellement très sensibilisés étant donné que les coûts ont augmenté fortement, notamment cette année...

M. LE MAIRE : Mais il n'y a pas qu'à Planoise, chacun sur sa facture de chauffage a pu mesurer l'augmentation.

M. Philippe GONON : Oui, tout à fait mais là on parle de gens que nous avons rencontrés vous et moi dans les conseils et je pense que les programmes de rénovation énergétique, notamment du parc ancien, doivent être une priorité pour nous, représentants au sein de ces conseils d'administration...

M. LE MAIRE : C'est ce que nous faisons.

M. Philippe GONON : Tout à fait et pour finir de répondre à Benoît CYPRIANI, simplement c'est vrai que c'est difficilement comparable mais nous sommes capables de différencier dans une analyse les coûts d'énergie et les coûts d'entretien, les coûts de maintenance, etc. Simplement je voudrais vous donner deux chiffres et je terminerai là-dessus, ce sont des chiffres qui m'ont été communiqués par les deux sociétés d'HLM que j'ai contactées. Sur les mêmes types d'appartement, quasiment les mêmes surfaces, simplement le critère de différenciation, je le répète, c'est la vétusté, les coûts des charges énergétiques varient sur une même surface, F4 de 1 000 à 1 500 € par an. C'est donc une variation très forte, très importante qui implique une réponse particulière, vous le savez très bien, ce n'est pas que la chaufferie bois, on est d'accord là-dessus. Simplement ce que je voulais savoir c'est, dans une perspective d'avenir, si l'on pouvait répondre à ces locataires que la modification des systèmes de chauffage permettrait de réduire, vous avez dit 20 %, bravo, tant mieux si c'est vraiment 20 %, bravo.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, vous connaissez la réponse. Bien sûr, c'est une de nos priorités.

M. Philippe GONON : Je n'avais pas les 20 % de Benoît CYPRIANI.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'il y a une grande différence entre les logements mais aussi dans les loyers ; les loyers des appartements qui sont les plus anciens sont aussi ceux qui sont très bas par rapport à d'autres. Mais nous sommes tous d'accord là-dessus, en tout cas dans les conseils d'administration que je fréquente, c'est que la priorité doit être mise sur la réhabilitation énergétique, sur les économies d'énergie car actuellement le loyer est difficile à payer, à Planoise comme dans toute la ville et je dirais même dans toutes les villes, et les charges également deviennent difficiles à payer. J'incite chacun à regarder sa facture énergétique chez soi, où là peu ont un réseau de chaleur à domicile, vous constaterez qu'elle a augmenté dans des proportions importantes.

M. Michel LOYAT : D'abord je me réjouis de ce plaidoyer pour les réhabilitations. Rappelons que ce n'était pas gagné. Rappelons que nous avons passé un peu plus d'un an, les collectivités, avant la signature de l'ANRU précisément parce que nous étions en désaccord sur les réhabilitations, nous voulions que le programme de renouvellement urbain sur Planoise comprenne un volet important pour les réhabilitations, et rappelons que chaque collectivité : la Ville, la Communauté d'Agglomération, la Région, le Département, ont rajouté chacune 400 000 € précisément pour augmenter le nombre de réhabilitations. A ce moment-là l'Etat et l'ANRU n'ont rien rajouté. Cet effort marque la volonté des collectivités territoriales de diminuer le coût énergétique. Je dirai qu'à la base il faut déjà qu'il y ait réhabilitation, c'est le premier point, il était important que le PRU ne soit pas essentiellement ou trop fortement tourné vers des déconstructions - reconstructions mais qu'il y ait bien ce volet réhabilitation. Ensuite pour les réhabilitations, c'est étudié pour arriver au niveau le plus élevé, notamment BBC et c'est possible quand il y a les subventions correspondantes. Sur Planoise j'ai en tête les trois tours de la rue de Savoie, le classement BBC réhabilitation a été possible notamment grâce aux subventions du FEDER qui a apporté un soutien tout à fait significatif sur plusieurs opérations. Autrement la limite, chacun la connaît ; dans le cadre d'une réhabilitation, s'il y a accord des locataires il y a une augmentation des loyers, celle-ci est supportable à condition justement que la baisse des charges compense l'augmentation des loyers et que l'augmentation de l'APL réduise aussi cette augmentation de loyer, sinon ça n'est pas supportable. Par ailleurs, il y a des cas où, pour des raisons techniques, c'est beaucoup plus difficile d'arriver à un niveau très élevé.

M. LE MAIRE : Je voudrais donner un exemple que connaît bien Philippe GONON puisque nous étions dans le même conseil d'administration à la SAIEMB, l'immeuble Novarina rue de Bourgogne où la SAIEMB a engagé une très vaste opération de renouvellement avec une augmentation du loyer mais une baisse des charges. Ce que j'ai souhaité, c'est qu'effectivement le montant total que paie le locataire soit inchangé. Dans ce cas, comment procéder ? Le loyer augmente un peu pour payer la réhabilitation mais cela est compensé par une baisse importante des charges. Il n'y a donc pas de gain immédiat mais un gain pour les années à venir car l'énergie continuant d'augmenter, ces appartements étant mieux isolés, il y aura un gain global loyer + charges pour les locataires. Je pense que ce type d'opération est à mener avec beaucoup d'attention et beaucoup de pugnacité. C'est un peu ce que nous avons fait quand nous avons changé les lampadaires, ça ne coûte pas plus mais on économise de l'énergie. Cette opération-là

nous ne sommes pas les seuls à la faire, les autres offices logeurs la font, il faut que le total -le loyer + les charges- pour les locataires ne bouge pas. Je crois que là il y a des choses à faire dans l'axe développement durable que nous poursuivons tous.

Mme Catherine GELIN : J'étais un petit peu étonnée de l'intervention de M. LOYAT concernant les réhabilitations parce que nous avons souvent voté ici des déconstructions pour reconstructions. D'autre part, je voulais porter une petite réflexion : «que sait-on de ce que pourra apporter dans le futur le FEDER par rapport à ces programmes de rénovation ?» A-t-on une idée de ce que l'on pourra faire parce qu'aujourd'hui il semblerait que les budgets soient plus restreints ?

M. Eric ALAUZET : Je crois, chacun l'a bien compris, que le cœur du système c'est véritablement l'isolation des logements. Simplement quand on additionne l'isolation du logement et l'ensemble des rénovations, cela finit par coûter très cher et vu la masse de logements à rénover, on va se trouver confronté à une difficulté alors qu'il y a beaucoup de personnes en précarité énergétique dans le logement public mais aussi dans le logement privé et je voudrais attirer votre attention sur des propriétaires occupants qui sont eux-mêmes en grande difficulté et pour lesquels il existe un programme qu'il faut connaître et dont il faut parler autour de vous. Pour des personnes âgées qui ont peu de moyens, il existe des aides importantes qui peuvent financer jusqu'à 50, 60, 65 % des rénovations de leurs logements pour l'isolation. Donc ces personnes en précarité énergétique sont susceptibles de bénéficier des aides de l'ANAH et des abondements complémentaires de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général. Donc ces dispositifs concernent le logement public mais aussi le logement privé. En tout cas, les sommes sont telles qu'on va être coincé à un certain niveau par d'autres questions qui vont surgir. Je pense notamment qu'avec l'isolation thermique il y a des problèmes d'insonorisation qui se posent, c'est-à-dire que comme on isole particulièrement bien les bâtiments, les gens entendent plus les bruits intérieurs et donc certains supportent moins bien les bruits intérieurs après la rénovation thermique. Donc attention, dès lors qu'on va mettre des sommes importantes, soyons sûrs que cela ne va pas poser des problèmes de bruit à l'intérieur de l'immeuble. Je mets en garde et je commence à me poser la question au niveau du Conseil Général, ne faisons l'isolation thermique que si on est sûr que l'on ne génère pas des problèmes de cohabitation du fait de l'isolation phonique. Si on ne peut pas en même temps régler le problème phonique, il y a peut-être à déconstruire ou à démonter les bâtiments. C'est une question que je pose, elle n'est pas tranchée mais on aura à en débattre parce que c'est très sensible.

M. Benoît CYPRIANI : Je n'avais pas répondu tout à l'heure à M. GONON sur l'incidence financière de la nouvelle chaufferie, pour le moment on ne la connaît pas puisqu'on ne connaît pas son coût, on n'a même pas choisi encore pour le moment les opérateurs, donc ça va prendre un certain temps encore. Concernant vos informations sur deux bailleurs qui vous auraient donné des chiffres variant de 1 000 à 1 500 €, là je vous lance une sorte de défi, montrez-moi ces chiffres, il y a de fortes chances qu'ils soient incomplets mais je suis prêt à en discuter. Je vous redis qu'il y a un travail au niveau national qui incorpore le cas de Besançon puisqu'il y a trois villes qui travaillent là-dessus dont nous, nous travaillons avec GBH pour collecter ces données-là mais ce n'est pas si évident à obtenir, même quand on a le concours d'un des bailleurs.

Concernant l'approvisionnement en bois, le Maire en a parlé, on vient de recevoir l'avis de la Préfecture sur notre plan d'approvisionnement bois, cet avis est favorable, le Préfet considère qu'il y a des garanties fortes d'approvisionnement sur les tonnages, liées à une méthodologie adaptée et à leur proximité avec les détenteurs de la ressource. Le plan d'approvisionnement, en conclusion, apporte suffisamment de garanties en terme de pérennité et de capacité des fournisseurs à mobiliser des quantités de biomasse pour le présent projet. Par ailleurs, la Ville de Besançon dispose d'un plan d'approvisionnement valant engagement des producteurs ONF et GCF qui est un groupement de producteurs privés portant sur la totalité des volumes à mobiliser, ceci étant de nature à sécuriser l'engagement et la capacité à mobiliser les volumes annoncés, donc c'est un plan d'approvisionnement qui est considéré comme sérieux sur lequel il y a des garanties de prix et notamment sur l'évolution de ces prix. Donc il ne faut pas se dire : il va y avoir de plus en plus de demande de bois donc le prix du bois va augmenter aussi vite que celui des combustibles fossiles, il augmentera, c'est sûr mais ça n'augmentera certainement pas aussi vite que les combustibles fossiles, j'en fais le pari et je ne peux pas aller plus loin. Concernant les réseaux de chaleur et les quartiers de qualité BBC il est certain que l'on ne reconstruira

pas les mêmes réseaux de chaleur avec la même puissance qu'à Planoise mais simplement avec des petits réseaux de chaleur, des puissances plus faibles ; le réseau de chaleur reste quelque chose d'utile et qui améliore la qualité de gestion de l'énergie. C'est une question qui a été posée il y a deux ou trois ans, on s'est posé la question au niveau national aussi, dans des éco-quartiers cela vaut-il encore la peine de faire des réseaux de chaleur ? La réponse est oui mais ce sont des réseaux de chaleur qui sont adaptés, qui ont des sections plus petites et pour lesquels les investissements sont plus faibles.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec toi, maintenant on est plutôt sur le mini réseau. Je précise une chose, par rapport à l'approvisionnement bois, je connais la réponse de la Préfecture, pour l'instant il n'y a pas de souci, tu as raison de le dire, demain il faudra être prudent si de grosses unités se mettent en place il conviendra de vérifier si ça reste possible.

Mme Catherine GELIN : Je reviens sur le bois parce que j'avais posé la dernière fois la question de la biodiversité. En fait, bien sûr on peut tout couper et on sera approvisionné. La question que je posais c'était sur le fait que les arbres devaient repousser, que l'on fasse attention à conserver les arbres que nous avons aujourd'hui, on a des exemples comme Haïti ou l'île de Pâques qui ont été complètement déboisées et il faudrait quand même que l'on fasse attention et qu'en même temps que l'on déboise on prévoie un accompagnement pour reboiser.

M. LE MAIRE : Mais attendez, je connais bien la situation d'Haïti.

Mme Catherine GELIN : ...le rapport du Préfet note justement qu'effectivement on peut être approvisionné, bien sûr mais ensuite c'est le problème du renouvellement et de la diversité.

M. LE MAIRE : On ne va pas s'en sortir, il y a une solution, vous savez ce qu'il faut planter Madame GELIN ? Il faut planter du miscanthus. Vous savez ce qu'est le miscanthus ? C'est l'herbe à éléphant, d'ailleurs il existe des aides pour planter du miscanthus en France. C'est une herbe qui pousse un peu dans toutes les régions et qui pousse bien en Franche-Comté. Elle a un pouvoir calorifique, figurez-vous, supérieur au bois. Donc pour être en forme la «mistrouille», pour se chauffer le miscanthus ! Madame, rassurez-vous, jamais nous ne serons dans la situation d'Haïti et il ne faut surtout pas donner l'exemple d'Haïti parce que c'est le pays le plus pauvre du monde et là-bas s'ils coupent du bois ce n'est pas pour les chaudières bois, c'est pour faire cuire le repas du soir dans des foyers souvent en terre battue. Donc on ne peut pas comparer Besançon et Haïti.

Mme Françoise PRESSE : Je souhaite ajouter simplement pour vous rassurer sur la gestion de la forêt de Chailluz, qui est une partie de la ressource bois, elle est bien gérée, les parcelles sont renouvelées, il y a un plan de gestion, dont vous êtes au courant d'ailleurs puisque vous participez à la Commission 5 de ce plan de gestion. On présente annuellement les parcelles qui vont être données à ONF Energie et on vous présente également les parcelles qui sont replantées et on fait très attention justement au renouvellement de l'arbre. Disons que la ressource bois est une ressource moyennement renouvelable. Ce n'est pas un fluide comme l'air ou l'eau, donc il faut un certain temps pour renouveler le stock.

M. Pascal BONNET : Je serai rapide. Je voulais vous remercier de votre information sur l'herbe à éléphant, on connaît moins qu'un élu socialiste l'intérêt de l'herbe à éléphant (rires).

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, sans vous emmener en Afrique, je vous emmènerai dans le Val d'Amour et vous verrez ce qu'est que du miscanthus.

M. Michel LOYAT : J'ai bien retenu l'intérêt du miscanthus pour le développement durable. Dans le développement durable, il y a aussi l'aspect cohésion sociale et là je voudrais revenir quand même au logement social parce qu'on ne va pas le redire chaque année mais la taxe qui a été dénoncée l'année dernière, la taxe qui grève les bailleurs, qui pèse sur les locataires est tout à fait scandaleuse pour financer le logement social dans d'autres régions notamment en région parisienne où c'est tendu. Pour Grand Besançon Habitat nous avons fait des calculs parce qu'en plus le mode de calcul est extrêmement particulier, on n'en connaît pas encore exactement le montant pour 2011, on va voter les orientations budgétaires pour 2012 et là on ne connaît pas du tout le montant, on sait simplement qu'il est important.

On avait fait des prévisions pensant que c'était une fourchette haute à 360 000 €, ça sera plutôt probablement autour de 700 000 €, 700 000 € qui n'iront pas effectivement pour des rénovations et qui malheureusement se traduisent aussi par des augmentations de loyers. Je voulais juste le rappeler parce que c'est vraiment un scandale au détriment des locataires.

M. LE MAIRE : Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de mieux isoler. Si c'est 700 000 € pour Grand Besançon Habitat, pour la SAIEMB ce sera entre 50 et 200 000 € suivant le mode de calcul, c'est énorme, c'est-à-dire qu'entre nos deux offices cela représente 1 M€. Vous imaginez, 1 M€ payé par les locataires. Il serait quand même plus judicieux que ce million d'euros payé par les locataires puisse servir à rénover leur propre logement pour qu'ils consomment moins d'énergie et qu'ils paient moins de chauffage que de se le faire «holdupper» parce que je le dis, c'est un hold-up pour aller financer la construction d'autres HLM. On ne va pas relancer le débat là-dessus, on l'a déjà dit, tu as raison de le rappeler parce que ce n'est pas juste, ces 700 000 € seront payés par les habitants de Grand Besançon Habitat qui ont déjà du mal à payer leur loyer.

M. Michel OMOURI : Aujourd'hui on est sur un vrai problème au niveau du logement, c'est vrai. Prenons la SAIEMB, la typologie des appartements vacants habituels est type 4, type 5, ce qui ne correspond pas à la demande habituelle de type 2, type 3, pour des personnes seules ou avec enfant, alors écoutez bien, Monsieur LOYAT, 207 logements à la SAIEMB sont vacants au 31 décembre 2010, soit deux fois plus que l'année dernière. La traduction financière de la vacance représente pour 2010 : 1,2 M€ de perte de fonds propres. Maintenant pour votre gouverne, GBH, 2006, c'est dommage qu'il n'y ait pas les vrais chiffres parce qu'on avait à l'époque 250 logements et je suis convaincu qu'aujourd'hui la vacance est encore beaucoup plus forte et on était à 1,5 M€ en 2006. Simplement Monsieur LOYAT, à un moment donné il faut savoir je dirais «balayer devant sa porte» et donc je vais revenir sur cette proposition. Nous avons les type 5, type 4 qui ne sont pas loués depuis des années, qui coûtent de l'argent en fonds propres. J'ai proposé l'année dernière mais vous m'avez répondu que ce n'était pas possible, je le demande à nouveau, à ce que ces appartements soient retransformés en type 2 et en type 3 parce qu'aujourd'hui 65 % du parc locatif sont des personnes seules à la SAIEMB. Voilà ma proposition, ne me dites pas, Monsieur LOYAT, que ce n'est pas possible de le faire, c'est possible, c'est réalisable parce que certains offices l'ont déjà fait. Alors au lieu de laisser des appartements vacants qui ne servent à rien, essayez de les relouer.

M. Benoît CYPRIANI : Je me permets de revenir au sujet, si vous le voulez bien Monsieur OMOURI. Concernant le respect de l'environnement et la question de Mme GELIN, il faut savoir que les forêts sur lesquelles nous allons faire des prélèvements sont des forêts qui ont des plans de gestion et qu'elles sont toutes certifiées PEFC, c'est un label de garantie pour la bonne gestion de ces forêts dans le cadre du développement durable. Je vous précise que le bois énergie ce n'est qu'une part du bois qui est utilisée. On ne coupe pas des arbres pour faire des plaquettes. Quand on coupe un arbre c'est soit pour du bois industriel, soit pour du bois d'œuvre et ce qui reste des branchages on l'utilise pour l'énergie. Donc on ne va pas couper des forêts -le houpier- pour faire de l'énergie. Par contre, ce qui est indispensable c'est justement que l'ensemble de la filière bois soit soutenu parce que s'il n'y a pas de demande en bois d'industrie ou en bois d'œuvre, on ne coupe plus d'arbres et du coup on n'aura pas d'énergie, donc c'est plutôt comme ça qu'il faut évaluer la question. Une dernière chose, Monsieur le Maire, c'est un appel pour vous, si vous avez lu le courrier du Préfet, il nous demande de lancer un travail au niveau de l'Agglomération pour demander aux communes de participer à la valorisation de leur forêt communale parce qu'actuellement c'est surtout la forêt domaniale qui est utilisée et il existe des gisements près de Besançon qui ne sont pas utilisés.

M. LE MAIRE : J'ai bien lu cet appel et je l'ai transmis aux services de l'Agglomération et je suis d'accord avec le fait qu'il faut effectivement le valoriser. Par ailleurs, c'est important de dire qu'on ne coupe pas un chêne, un sapin, un hêtre ou un arbre pour en faire des plaquettes, on garde l'essentiel pour en faire du bois d'œuvre et le reste, effectivement est valorisé.

C'était un débat intéressant, très intéressant même».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [8 abstentions des Groupes UMP-NC (M. BONNET (2), Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI (2), M. GIRERD) et Centre Droit (Mme M. JEANNIN et Mme GELIN)], se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.